

DEC212557DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Cindy CLARISSE, responsable adjointe du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, délégué régional de la délégation Hauts-de-France.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1er juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1er septembre 2019 ;

Vu la décision DEC172115DAJ du 21 juillet 2017 nommant Mme Bénédicte SAMYN, aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC190031DR18 du 2 janvier 2019 nommant M. Damien DUCATTEAU, aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision DEC191530DR18 du 14 juin 2019 nommant M. Maxime FLAMANT aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC212069DR18 du 1er juin 2021 nommant Mme Cindy CLARISSE aux fonctions de Responsable adjointe du Service des Ressources Humaines ;

CNRS
Délégation Régionale Hauts-de-France
43 avenue Le Corbusier – BP30123
59001 LILLE cedex
Tél. 03 20 12 58 00
www.hauts-de-france.cnrs.fr

DECIDE:

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France, la délégation est donnée à : Mme Bénédicte SAMYN, adjointe au délégué régional, à M. Damien DUCATTEAU, responsable du service partenariat et valorisation , à M. Maxime FLAMANT, responsable du service des ressources humaines et à Mme Cindy CLARISSE, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire1.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Délégation

Fait à Lille, le 19 juillet 2021

Le Délégué Régional M. Christophe J. MULLER

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS 3, rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication Christophe Coudroy

Pour consulter le B0 et ses archives http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/ Dépôt légal à parution Septembre 2021 ISSN 1148-4853



